



LES ESPACES DE DÉCOUVERTE & PETIT PATRIMOINE

**SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT
PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE**

DOCUMENT DE GESTION, 2024



LES ESPACES DE DÉCOUVERTE & PETIT PATRIMOINE

SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE

DOCUMENT DE GESTION, 2024

Référence bibliographique :

Fabriques Architecture Paysages, Territoire & Paysages – *Sites classés de Bibracte – Mont-Beuvray et du Mont-Préneley – Sources de l'Yonne : Document de gestion. Dijon : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, 2024. ISBN : \$\$*

Ce document est accessible en ligne à partir de plusieurs sites internet :

<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>

<https://www.parcumorvan.org/>

<https://grandsite-bibracte-morvan.fr/>

Ce document a été conçu par les agences FABRIQUES Architectures Paysages (Vernand, Loire) et TERRITOIRES & PAYSAGES (Rochefort-du-Gard, Gard) dans la cadre d'une commande du Parc naturel régional du Morvan et avec le soutien financier de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne-Franche-Comté (DREAL BFC), et du conseil départemental de la Nièvre.

Son élaboration a été suivie par un comité technique composé des instances suivantes :

- DREAL BFC : Estelle Labbé-Bourdon, inspectrice des Sites
- Parc naturel régional du Morvan : Olivier Thiébaud, chargé de mission Paysage et Urbanisme
- Département de la Nièvre : Sophie de Champsavin, cheffe du service Patrimoine naturel ; Fabrice Alric, chargé de mission Espaces naturels sensibles
- Bibracte EPCC : Vincent Guichard, directeur général ; Sophie Mobillion, chargée de mission Grand Site de France

Ont participé à son élaboration :

- Pierre Janin, Architecte DPLG, Architecte Conseil de l'État, gérant de FABRIQUES
- Lubin Aimé, Architecte DE-HMONP - Urbaniste, FABRIQUES
- Flavie Jallet, Paysagiste Conceptrice, FABRIQUES
- Mathilde Pinatel, Architecte DE, FABRIQUES
- Laurence Fabbri, Géographe et Paysagiste, gérante de TERRITOIRES & PAYSAGES
- Vincent Collard, Paysagiste Concepteur, TERRITOIRES & PAYSAGES
- Mona Le Fur, Ingénieure en paysage – Paysagiste conceptrice, TERRITOIRES & PAYSAGES

Les sigles utilisés sont explicités p. 28 à 30 du carnet introductif

Illustrations dessinées ©Fabriques Architectures Paysages, Territoires & Paysages

© Parc naturel régional du Morvan et DREAL Bourgogne-Franche-Comté 2024

Publication sous licence Creative Commons : CC BYNC 4.0

SOMMAIRE

DESCRIPTION ET FONCTION *p. 7*

QUELQUES EXEMPLES DE PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION *p. 8*

FICHE 1 : GÉRER LES CHEMINS ET LEURS ABORDS *p. 16*

FICHE 2 : AMÉNAGER DES POINTS DE VUE ET BELVÈDÈRES *p. 22*

FICHE 3 : INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE, SIGNALISATION OU DU MOBILIER DE DÉCOUVERTE *p. 26*

FICHE 4 : GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES ROUTES ET LEURS ABORDS *p. 30*

FICHE 5 : GÉRER ET AMÉNAGER LES PARKINGS ET AIRES DE STATIONNEMENT *p. 36*

FICHE 6 : GÉRER L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS, FESTIVITÉS ET MANIFESTATIONS TEMPORAIRES *p. 42*

PARTENAIRES *p. 46*

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES *p. 47*



Cliquer sur le n° de page pour accéder à la page souhaitée !



*Cliquer sur
le logo pour
revenir au
sommaire !*

Mode d'emploi des fiches pratiques :



Les travaux notés en vert concernent les travaux de gestion courante. Ceux-ci ne nécessitent pas de demande d'autorisation de travaux au titre des sites classés.



Les travaux notés en jaune concernent les travaux soumis à demande d'autorisation au titre des sites classés. Pour ces travaux, des recommandations techniques et principes de gestion sont notés en noir.



Les travaux notés en orange concernent les travaux incompatibles avec la préservation des sites classés.



Les travaux notés en bleu, «pour aller plus loin», proposent une boîte à outil technique, donnant des conseils de réalisation des travaux, au delà du cadre réglementaire.





DESCRIPTION ET FONCTION

Les espaces de découverte et le petit patrimoine font partie de ces constantes paysagères qui permettent aux visiteurs d'opérer une vraie rencontre avec le territoire. Ils le permettent spatialement, en facilitant les flux, en les organisant et en les dimensionnant selon les enjeux de chaque lieux et temporellement en accompagnant le visiteur dans une compréhension plus ou moins rapide de l'histoire et de la géographie des lieux.

Ces lieux permettent de se rendre rapidement sur un lieu comme de prendre le temps de l'errance, voire de la pause tout en s'immergeant dans l'esprit des lieux grâce aux différents éléments de petit patrimoine qui accompagnent les routes ou les chemins.

La pluralité d'ambiances paysagères mais aussi de typologies de voies ou d'espaces au sein des sites classés et du grand site de France impliquent différents enjeux notamment quant à la fréquentation et la gestion adaptée à chaque typologie de sites.

Ces espaces demeurent ceux permettant de lier et de faire émerger une cohérence entre l'ensemble des composantes du grand site.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Les espaces de découverte et le petit patrimoine concernent les chemins mais aussi les routes comme première interface d'immersion.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Le choix des mobiliers et matériaux induisent des modes de fréquentation particuliers et participent à la gestion des flux comme des ambiances.



© Fabriques Architectures Paysages, Territoires et Paysages

Les petits patrimoines accompagnent toutes les expériences de découverte des sites. Ils renseignent sur l'histoire et la géographie des lieux.





QUELQUES EXEMPLES PROJETS SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

* L'évaluation des incidences Natura 2000 est nécessaire à chaque demande d'autorisation site classé, en site NATURA 2000. Elle est à mener en lien avec l'animateur Natura 2000 qui est compétent pour aider les porteurs de projets à vérifier les enjeux écologiques et évaluer les impacts du projet sur ces enjeux. En cas de doute, une consultation préalable de la DREAL est conseillée.



Emprise des ZSC dans le territoire du GSF



CONSTRUCTIONS, BÂTIMENTS, CLÔTURES, LOISIRS

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien de l'aspect extérieur, ravalement, sans modification de l'aspect visuel	Faible	Conserver les tons, les coloris de matériaux et les formes et dimensions des ouvertures Cf carnet bâti p. 38	X	
Construction soumise à : permis d'aménager, permis de Construire, permis de Démolir, déclaration préalable	Forte	Une consultation de l'ABF et de la DREAL en amont du projet est souhaitable Cf carnet bâti p. 26		X
Installation temporaire	Moyenne			P. 42
Habitation légère de loisirs Construction et modification de toilettes et abris Terrasse > 0,60m en surplomb du sol Clôture	Moyenne			P. 42
Installations de pitons, de matériel d'escalade, de manche à air	Moyenne			P. 26

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- *La construction dans le site classé doit rester l'exception. Si un projet est envisagé, il doit être discuté très en amont, de façon à vérifier l'opportunité d'intégration paysagère, architecturale et urbaine.*



MURS ET MURETS

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien des murs, Consolidation	Faible	Dans les règles de l'art	P. 16	
Remontage partiel des murs, réhabilitation à l'identique en pierres sèches calcaires	Faible	Dans les règles de l'art Joints de couleur proche de la pierre locale Sur mur béton, poser un parement sur les deux faces en pierre mureuse locale Pas de couverture ou couverture en laves ou dalles (1 pan) Style en adéquation avec le muret ancien Tenir compte de l'écoulement de l'eau	P. 16	
Construction de nouveaux murs, murets (< ou > 2m Haut)	Fort	Dans les règles de l'art		P. 16
Démolition de murs et murets	Très fort	Non souhaitable Sinon mesure compensatoire : recréation d'un nouveau muret de linéaire au moins équivalent		P. 16

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- *L'objectif est de maintenir les murs et murets. Leur destruction est incompatible avec la préservation des sites classés.*
- *La réhabilitation des murs avec méthode traditionnelle est fortement encouragée, en particulier le long des voies et chemins fréquentés ainsi que sur les versants très visibles.*



ROUTES, CHEMINS, STATIONNEMENTS

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien des routes, chemins et parkings, Reprise partielle d'enrobé (nids de poule, point à temps...), marquage au sol, réfection de la voirie sans modification du tracé, réfection du revêtement, reprise totale d'enrobé	Faible		P. 16	
Mise en sécurité des routes et chemins (glissière, murets, clôture, signalétique autre que routière...) Changement de revêtement Pose de mobilier (éclairage, borne, balisage sur sentier...)	Moyen	Matériaux et couleurs qui s'intègrent dans le paysage local Mobilier simple et cohérent avec les équipements en place Balisser discrètement les sentiers et harmoniser la signalétique		P. 16
Modification, élargissement ou création d'une nouvelle voie Création de nouvelle aire de stationnement Création d'ouvrage d'art Modification de la topographie Création de sentiers de découverte	Fort	Privilégier la création de nouvelle aire dans des sites avec des perspectives sur le paysage et proche des départs de sentiers de découverte Conserver les haies et arbres le long des routes, sinon, les replanter Proscrire les enrochements		P. 16

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- Les projets d'aires de pique-nique, d'espaces de stationnement, de chemins, de routes doivent être discutés en amont pour définir les implantations, les équipements (panneaux, mobilier urbain, plantations ...)



HALTES, POINTS DE VUE, SIGNALÉTIQUE

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien sans modification de l'aspect	Faible		P. 22	
Requalification des haltes existantes, installation de mobilier, ouverture de perspective dans les boisements	Moyen	Choisir un mobilier simple et cohérent Favoriser des aménagements discrets et homogènes : enherbement, surface en matériaux perméables, mobilier sobre...		P. 22
Création de nouvelles haltes et points de vue	Fort	Ne pas les multiplier Penser aux stationnements		P. 22
Installation de signalétique, statue, édifice panoramique	Fort	Choisir un mobilier simple et cohérent avec les équipements en place		P. 26
Installations provisoires liées à des manifestations	Moyenne			P. 42
Reconstitution, mise en valeur de sites archéologiques	Forte			P. 42

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- La publicité est interdite en site classé. Les enseignes sont admises mais soumises à autorisation.
- Les projets d'aménagement, pose, dépose de panneaux, pré-enseignes... devront être discutés en amont.
- Éviter la prolifération de panneaux dans les espaces ouverts. Envisager systématiquement de concentrer les informations sur un faible nombre de panneaux et si possible dans les espaces déjà aménagés ou bâtis, au sein des villages.



RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS DIVERS (1)

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Entretien des équipements existants, sans modification de l'aspect	Faible		P. 30	
Création, rehaussement de lignes, poteaux, pylônes, antennes et équipements liés	Moyen à fort			P. 30
Création de poste de distribution d'énergie Construction et installation pour l'alimentation en eau potable	Fort	Petite taille et coloris et matériaux pour bonne intégration visuellement, éviter les modèles de base		P. 30
Construction, modification d'ouvrages et équipements liées à l'énergie solaire, éolienne...	Fort	Éviter les éléments de grande hauteur et de grande surface Cf carnet bâti p. 46		X
Affouillement, exhaussement de sol, déblais, remblais, fouilles et sondages	Fort	Éviter les travaux de grande hauteur ou profondeur		X



RÉSEAUX, ÉQUIPEMENTS DIVERS (2)

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Création, agrandissement de piscine	Fort	À éviter prévoir une bonne intégration Cf carnet bâti p. 22		X
Rectification de cours d'eau, Stations d'épuration ou dispositifs d'assainissement non collectif, Création, suppression de plan d'eau	Fort	Consultation préalable de la Police de l'Eau et du GSF		X
Épandage de boue (eaux usées)	Faible		X	
Aménagements d'aire de jeux, de sports	Moyen à fort	Consultation préalable du GSF		P. 26
Travaux et aménagements sur les parois rocheuses (hors activités habituelles)	Fort	Consultation préalable du GSF		P. 42



OUVRAGES HYDRAULIQUES

TYPE DE TRAVAUX	IMPACT ESTIMÉ	RECOMMANDATIONS POUR PRÉPARER LE DOSSIER	EN SITE CLASSÉ	
			PAS DE DEMANDE (ENTRETIEN COURANT)	DEMANDE D'AUTORISATION
Curage, nettoyage, tonte de fossés et de bassins de rétention	Faible	Faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux pour la biodiversité Enherber les pentes	P. 16	
Consolidation, pavement de fossés, requalification de bassin, mise en sécurité de bassin, recouvrement de bassin	Moyen	Faucher et curer régulièrement en respectant les périodes à enjeux pour la biodiversité Enherber les pentes		X
Création de fossés et de bassins de décantation	Fort	Favoriser leur insertion paysagère : ouvrage de petite dimension et à fleur de sol ou enterré, avec des matériaux locaux et couleurs locales pour les parements des ouvrages Proscrire les ouvrages hors-sol		X

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES :

- Outre les murs et murets, de nombreux ouvrages hydrauliques existent pour gérer l'écoulement de l'eau et limiter les risques d'érosion : fossés, grilles, bassins.
- Leur insertion dans le paysage demande le plus grand soin.



1

FICHE 1 : GÉRER LES CHEMINS ET LEURS ABORDS

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien des chemins sans modification du tracé et du revêtement (comblement des nids de poule).*
- *L'entretien des accotements, talus et fossés sans modification des aspects (fauche et curage) et des éléments de signalétique pédagogique.*
- *L'entretien régulier du petit patrimoine (remplacement de quelques pierres, nettoyage, enlèvement de la végétation envahissant l'ouvrage...)*
- *L'entretien de la végétation y compris le plessage de haie.*
- *La mise en place d'une gestion différenciée pour le traitement des abords.*
- *L'utilisation temporaire d'un chemin existant pour un passage agricole.*
- *L'entretien des belvédères construits (revêtements, matériaux, mobiliers) en respectant leur emprise et en effectuant des réparations à l'identique.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *La modification d'un chemin existant dans son tracé, sa largeur ou son revêtement.*
- *La réhabilitation d'un chemin ou sentier anciennement existant et enfriché.*
- *La création de fossés ou autres aménagements de gestion des eaux pluviales.*
- *La création d'un chemin, sentier ou voie cyclable, de passerelles ou pontons...*
- *La pose de mobilier ou de signalétique.*
- *La création, la reconstruction ou la destruction d'élément de petit patrimoine bâti.*
- *La création de talus, soutènements en bois ou pierre.*
- *L'abattage et la plantation d'arbres.*
- *L'ensemble des travaux pour la création ou la modification d'un belvédère*
- *La création d'un parcours sportif (VTT, randonnée, trail) avec ou sans aménagement.*
- *La mise en place ou le renouvellement du mobilier, d'éléments de signalétiques, d'éclairage.*

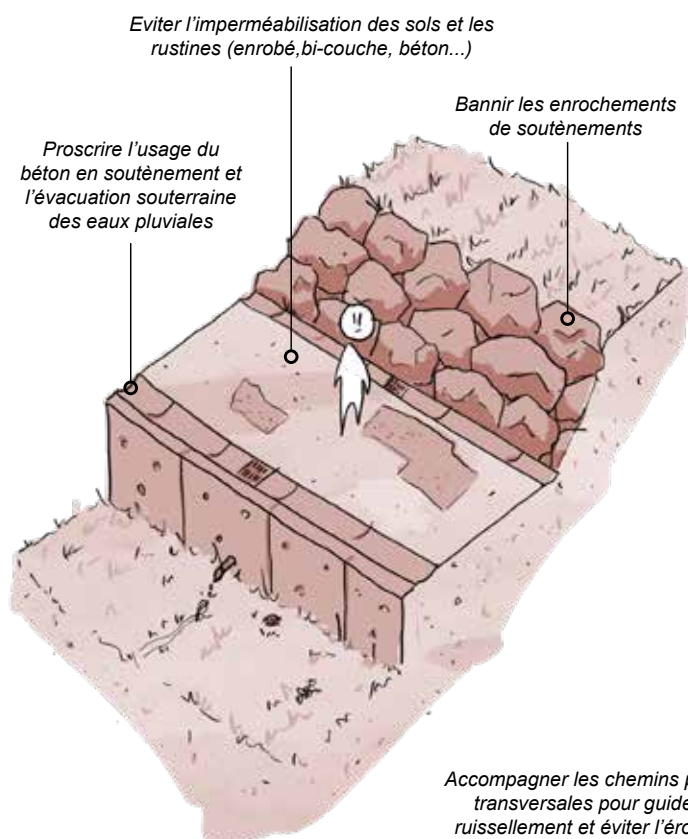


RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

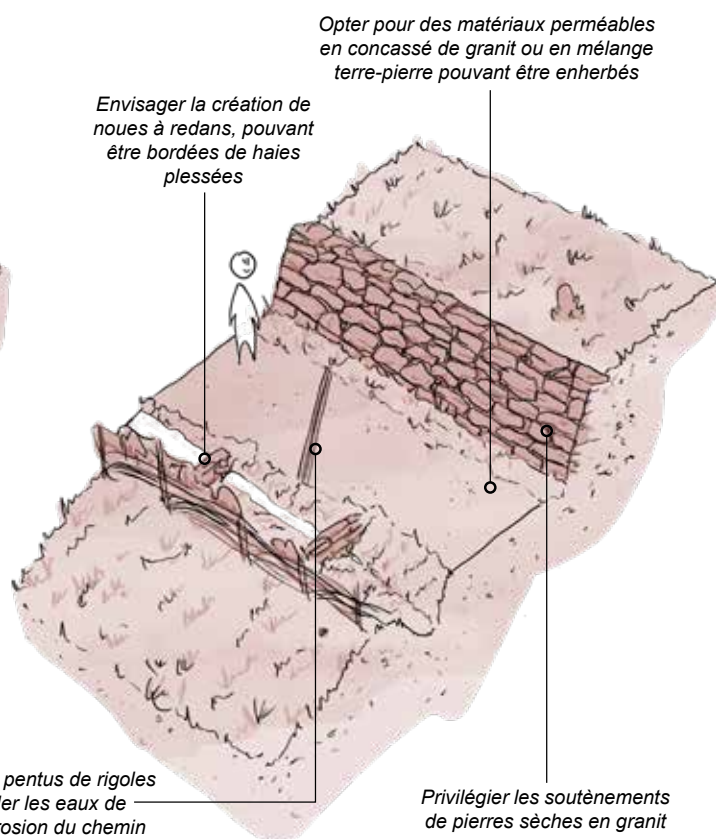
- Privilégier l'utilisation des chemins existants en cherchant à les mutualiser (piétons, cavaliers, cyclistes).
- Lors de la réouverture ou de la création d'un chemin, induisant le dégagement de la végétation veiller aux effets engendrés sur l'environnement et le grand paysage par son emprise, son dimensionnement, ses terrassements éventuels, conserver le caractère intimiste du site.
- Veiller à adapter les dimensionnements des sentiers et chemins aux usages envisagés. Opter pour une largeur minimale permettant ces usages.
- Privilégier l'emploi de matériaux locaux et perméables comme de la grave concassée de granite locale ou un sablé de granit. Envisager l'enherbement par un mélange terre-pierre.
- Lors de la création de chemin, proposer une offre complémentaire avec les parcours déjà existants (durée de la boucle, thématique...).
- Favoriser une gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du linéaire du chemin plutôt qu'en un seul lieu (chemin enherbé, bandes enherbées, noues à redans, rigoles transversales, fossés enherbés, haies et arbres d'alignement...)
- Préserver les éléments d'intérêt pouvant ponctuer, animer ou accompagner le chemin ou sentier : points de vue existants ou possibles, petit patrimoine bâti, haie plessée, arbre remarquable...
- Proposer un classement des chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) pour la visibilité des sentiers.
- Privilégier la sobriété lors de l'ouverture d'un chemin, proscrire les enrochements, l'emploi de bordures béton ou la mise en place d'un revêtement imperméable.

EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS DE CHEMINS

ÉTAT INCOMPATIBLE



ÉTAT SOUHAITÉ





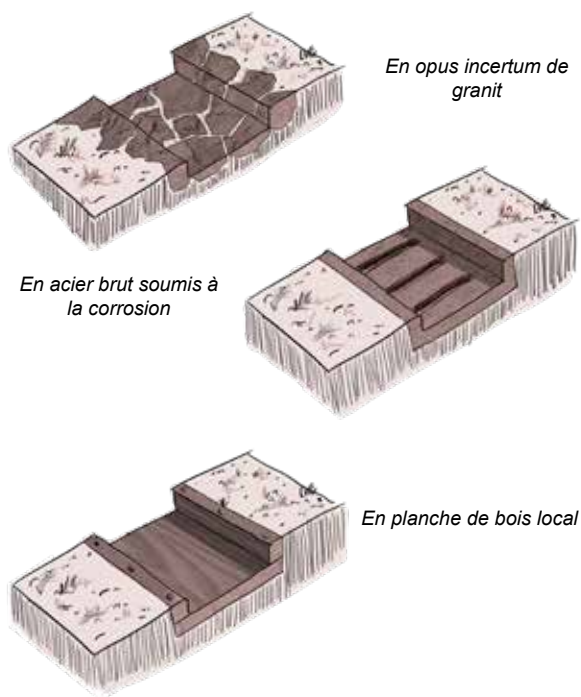
TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *L'utilisation de revêtements imperméables : béton, enrobé, enrobé bi-couches...*
- *La création ou l'aménagement de chemins ou de pistes avec des talus et de décaissements trop forts, ainsi que les traitements bruts empierreés des chemins*
- *L'annexion d'un chemin communal ou d'une piste forestière communale*

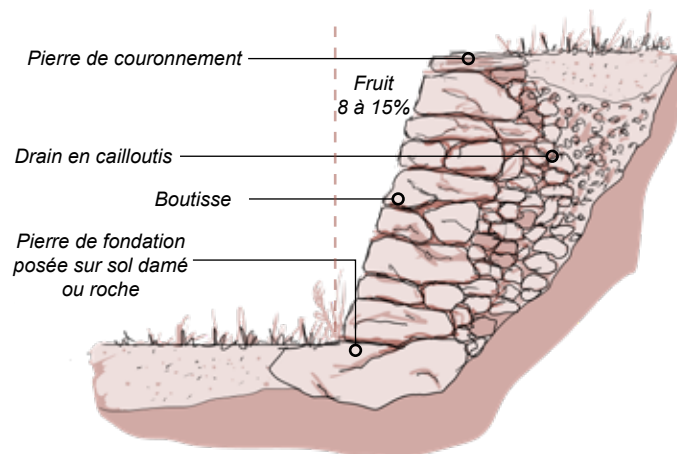
POUR ALLER PLUS LOIN

- *Veiller à l'emploi de matériaux identiques lors de la réfection d'un chemins ou d'un sentier (proscrire l'usage de béton, d'enrobé, de tuiles ou parpaings bétons concassés...)*
- *Opter pour des curages de noues et fossés entre septembre et janvier pour préserver la faune.*
- *Privilégier la mise en place d'une gestion différenciée des abords des chemins favorisant la biodiversité du site. En amont, réaliser un diagnostic des abords et mettre en place une stratégie adaptée aux périodes de fréquentation et de nidification des espèces. Favoriser les fauches tardives, l'enherbement ou le fleurissement des abords avec des mélanges de graines locales...*
- *Privilégier la taille des haies entre le 15 septembre et le 15 mars pour préserver la faune et le cycle des végétaux. Opter pour l'utilisation d'un lamier à couteaux, voire d'un rotor à marteaux très bien aiguisés pour les tailles annuelles. Privilégier le lamier à scies pour un entretien tous les 5 ans des haies qui nécessiteront le broyage ou la récolte des bois. Se renseigner auprès d'éleveurs ou des filières bois pour la valorisation des déchets de taille (litières d'étables, plaquettes bois-énergie...)*
- *Des haies hautes peuvent être intéressantes, lorsqu'il n'y a pas de point de vue spécifique, pour offrir un milieu favorable à la biodiversité et aux usagers estivaux (ombrage).*

TRAITEMENT DES EAUX DE RUISSELLEMENT ET DE L'ÉROSION



PRINCIPES DE SOUTÈNEMENTS EN PIERRE





01. GÉRER LES CHEMINS ET LEURS ABORDS

GESTION COURANTE DES CHEMINS, SENTIERS ET DE LEURS ABORDS

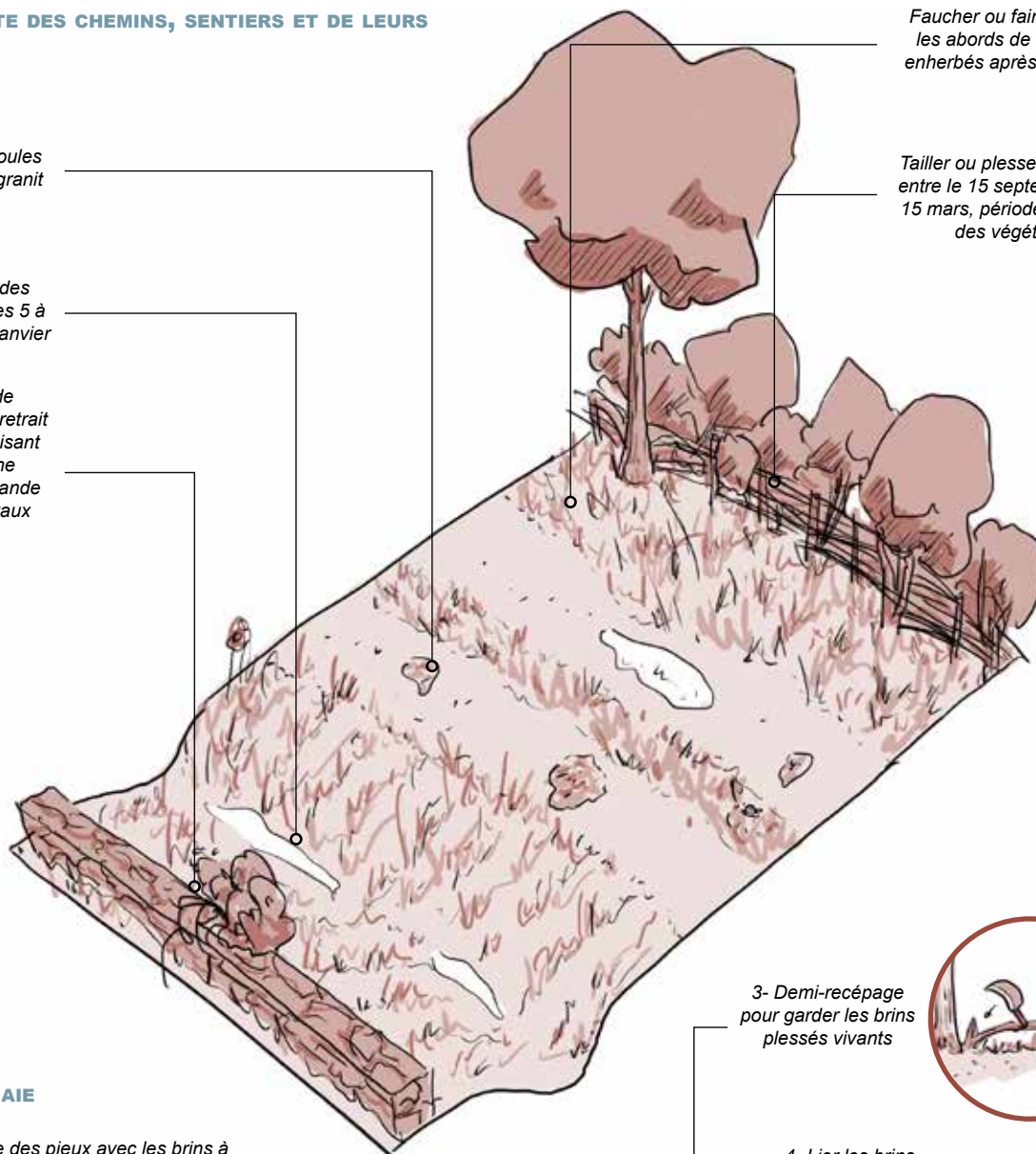
Comblers les nids de poules avec du concassé de granit local

Envisager le curage des noues et fossés tous les 5 à 6 ans de septembre à janvier

Le remplacement de quelques pierres ou le retrait de la végétation colonisant le petit patrimoine ne nécessite pas de demande d'autorisation de travaux

Faucher ou faire pâturer les abords de chemins enherbés après le 30 juin

Tailler ou plessier les haies entre le 15 septembre et le 15 mars, période du repos des végétaux



PLESSAGE D'UNE HAIE

1- Faire des pieux avec les brins à supprimer

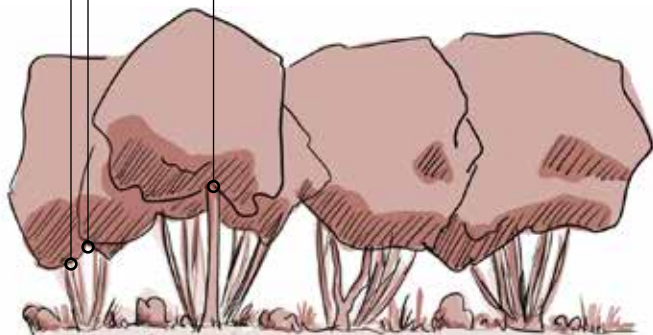
1- Conserver des brins enracinés pour le tressage des brins à recéper

1- Conserver les brins d'avenir pouvant devenir de grands arbres apportant ombre et fraîcheur

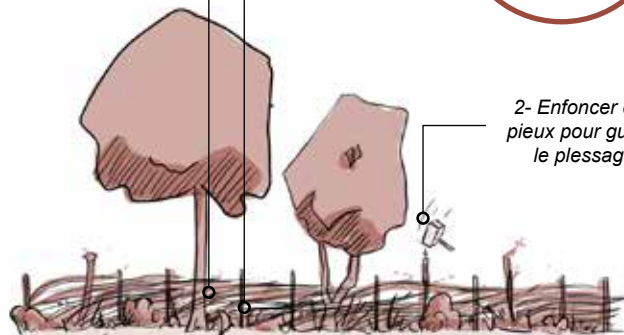
3- Demi-recépage pour garder les brins plessés vivants

4- Lier les brins à l'aide d'une clé (noisetier défilé) ou d'une jeune pousse souple

2- Enfoncer des pieux pour guider le plessage



ETAT INITIAL



ETAT PROJETÉ





VÉGÉTATION D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ITINÉRANCE



© Bruce Marlin

Fagus sylvatica - Hêtre commun



© Bruce Marlin

Alnus incana - Aulne de montagne



© guillot-bourne.com

Quercus robur - Chêne pédonculé



© ashridgetrees.co.uk

Corylus avellana - Noisetier



© CAUE77

Malus domestica 'Nationale' - Pommier

MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER POUR LES CHEMINS



© Fabriques, Territoires & Paysages

Sablé compacté de granit



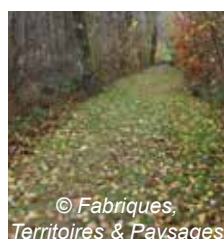
© Fabriques, Territoires & Paysages

Mélange terre-pierre enherbé



© bibracte.fr

Bois naturellement résistant (chêne, châtaignier, douglas,...)



© Fabriques, Territoires & Paysages

Chemin enherbé



© rustica.fr

Bande fleurie avec des essences locales



© oes.design

Passerelle en acier brut ou corten



© dailysun154107

Pavage granit joint enherbé



© Fabriques, Territoires & Paysages

Haie plessée



© Fabriques, Territoires & Paysages

Mur en pierres sèches de granit



© cheminspourtout

Talus enherbé



© Fabriques, Territoires & Paysages

Haie basse



© Fabriques, Territoires & Paysages

Matérialisation aérienne d'un sentier

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES POUR LES CHEMINS



© cheminspourtout

Déchets de démolition (tuile, parpaing béton, céramique...)



© chatelgranulats.com

Matériaux calcaires



© Fabriques, Territoires & Paysages

Enrobé



© cabaneltp.com

Enrochement



© ggi-produits-beton.com

Éléments préfabriqués en béton



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Terra sport 23

Sentier d'interprétation de la Lande du Puy de La Croix, Syndicat Mixte du lac de Vassivière - Alain FREYTET - CPIE. Royère-de-Vassivière (23)

Ce projet de sentier d'interprétation s'inscrit sur le site de 330 ha du Conservatoire du littoral du lac de Vassivière. L'objectif était avant tout de réactiver la qualité écologique de ce site en le restaurant face à la déprise agricole active sur le territoire. En parallèle une longue réflexion a été menée autour de sa valorisation et la diffusion auprès du grand public de l'histoire de ce paysage façonné depuis des décennies par la main de l'homme.



2

FICHE 2 : AMÉNAGER DES POINTS DE VUE ET BELVÉDÈRES

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Les tailles des végétaux encombrants le point de vue, le panorama ou le belvédère*
- *L'enlèvement et nettoyage des belvédères (déchets de tailles, détritus liés à la fréquentation...)*
- *L'entretien du mobilier installé, nettoyage, traitement, peinture de la même teinte qu'initialement...*
- *La création d'un point de vue par la taille légère de végétaux (au sein d'une haie ne comprenant pas l'abattage d'arbre)*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'abattage d'arbres et notamment la coupe à blanc en vue de dégager une vue ou un panorama sur le paysage.*
- *L'aménagement, la création ou la modification d'un belvédère*
- *L'installation et le renouvellement de signalétique (panneaux, etc), de mobilier et de matériel de sécurisation*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Mesurer le dimensionnement du belvédère selon le site d'implantation, la visibilité de l'aménagement depuis d'autres lieux. La qualité du belvédère ne vient pas nécessairement de son caractère ostentatoire mais parfois aussi de sa discrétion et de son respect du site. Il est plus difficile de concevoir la bonne insertion d'un belvédère massif et très construit que d'insérer un aménagement simple et frugal.*
- *Prendre en compte les panoramas identifiés par le PNR pour les lieux d'implantation des belvédères avant la création de nouveaux lieux*
- *voir : www.parcдумorvan.org/le-parc-en-actions/architecture-urbanisme/larchitecture*
- *Préférer l'implantation des belvédères le long des sentiers.*
- *Privilégier des mobiliers invitant à la contemplation et au repos. Utiliser des matériaux locaux. Avant d'installer des poubelles, envisager la responsabilisation des visiteurs. Mutualiser les équipements, un muret peut également servir de banc, les panneaux d'informations peuvent être intégrés dans un muret, etc.*
- *Éviter les mobiliers à caractère trop urbain et standardisés. Éviter l'installation d'éclairage sur le site qui vient perturber la faune.*
- *Lors des plantations, privilégier des essences locales et des arbres au port développé permettant d'offrir de l'ombrage aux espaces. Proposer des essences fruitières, elles compléteront la découverte du site par le goût.*
- *Mutualiser les moyens d'accès au belvédère (cycle, piéton...) et penser à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite lorsque cela est envisageable.*
- *Mettre en scène la découverte des panoramas, jouer avec les éléments existants (topographie, roche, arbres, haies plessées...) afin que le belvédère apparaisse progressivement, que le visiteur ait le temps de se déconnecter afin de profiter d'une expérience plus forte lors de la confrontation avec le paysage.*



TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

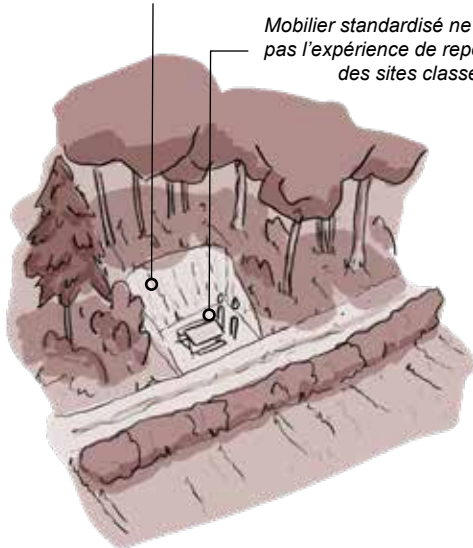
- La suppression d'un petit patrimoine pour permettre la création d'itinéraire ou de belvédère. Sa restauration sans respect des matériaux d'origine ou des appareillages.
- La création de belvédère démesuré et à la gestion non anticipée
- La destruction de milieux naturels d'intérêt pour la création de point de vue ou de belvédère

POUR ALLER PLUS LOIN

AMÉNAGEMENT INCOMPATIBLE

Aménagement ne respectant pas la topographie naturelle du site

Mobilier standardisé ne valorisant pas l'expérience de repos au sein des sites classés

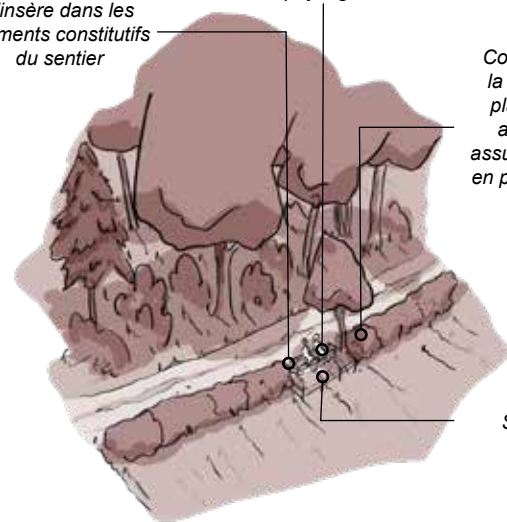


AMÉNAGEMENT SOUHAITABLE

Aménagement qui s'insère dans les éléments constitutifs du sentier

Mobilier sobre orienté en direction du grand paysage

Conservation et plantation d'un arbre repère, assurant l'ombrage en période estivale



Sol enherbé

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT DE BELVÈDÈRE

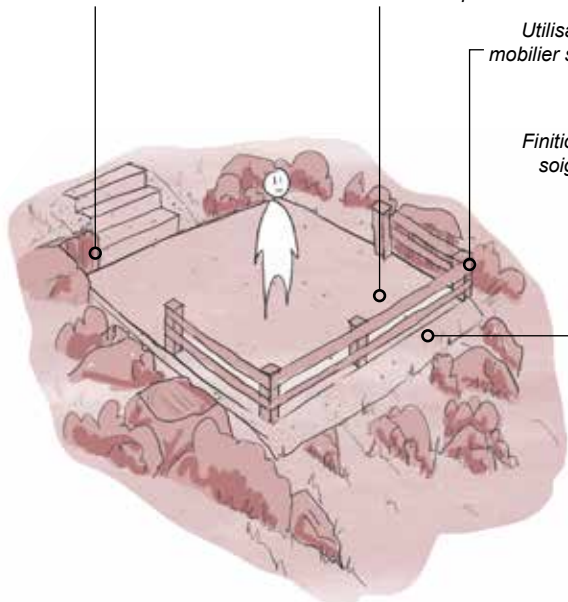
AMÉNAGEMENT INCOMPATIBLE

Destruction des roches existantes

Dalle béton à proscrire

Utilisation de mobilier standardisé

Finitions peu soignées

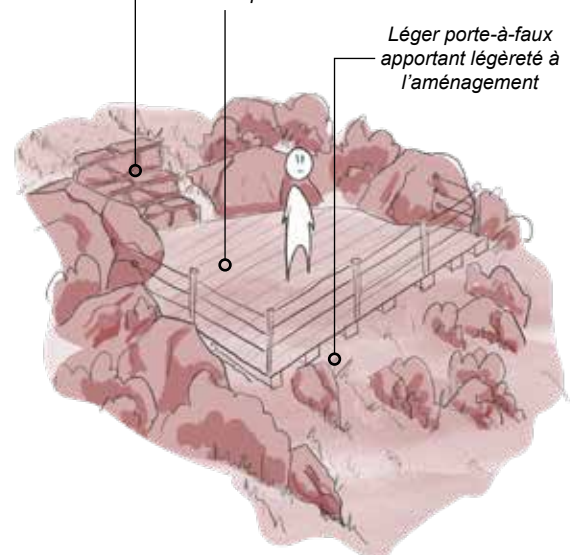


AMÉNAGEMENT SOUHAITABLE

Utilisation des pierres sur site pour les emmarchements

Aménagement de la plateforme en bois local épousant topographie et roches présentes sur site

Léger porte-à-faux apportant légèreté à l'aménagement





02. AMÉNAGER DES POINTS DE VUE ET BELVÉDÈRES

RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Belvédère de la «forêt des expériences», la Cantinière(69)

L'Office national des forêts (ONF) a réalisé pour le Département du Rhône un sentier de découverte jouant sur les expériences sensorielles sur la commune de Chambost-Allières dans le Beaujolais. L'objectif est de valoriser la forêt départementale de la Cantinière tout en proposant une promenade inédite pour les familles. Long de 3,5 kilomètres, le sentier comprend au total 7 stations invitant les promeneurs à faire appel à leurs sens pour découvrir la forêt sous un autre angle et en profiter pleinement.





3

FICHE 3 : INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE, SIGNALISATION, MOBILIER DE DÉCOUVERTE

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien, gestion ou implantation de balisage normé (type GR, etc).*
- *La signalisation routière.*
- *L'entretien d'espaces verts et espaces publics, accueillant du mobilier destiné à la signalisation*
- *L'entretien et remplacement à l'identique d'élément de signalétique et/ou d'enseigne déjà en place.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'installation de signalétique.*
- *Les enseignes, y compris temporaires*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Étudier la mise en place du guidage et de la médiation numérique avant décision d'implantation de signalétique physique pour limiter l'implantation de panneaux, mettre à jour plus simplement les éléments d'information et analyser par la même occasion la fréquentation de ces itinéraires.*
- *Éviter les éléments standardisés d'usine malgré l'acceptation d'une signalétique contemporaine.*
- *Veiller à valoriser les matériaux traditionnels locaux.*
- *Peindre le dos des panneaux d'une couleur adaptée à l'environnement, en respectant des teintes foncées et mates.*
- *Privilégier les installations solides et sobres qui éviteront le recours à des renforts inesthétiques.*
- *Éviter les couleurs trop claires (blanc notamment), les peintures brillantes et les métaux bruts sur les panneaux.*
- *Penser à harmoniser et associer les éléments de signalétique et de mobilier pour les identifier comme des supports d'appropriation du territoire.*
- *Veiller à la qualité des systèmes de fixation en limitant l'usage du béton et évaluer la possibilité d'optimisation des moyens en se fixant sur des supports existants.*
- *Sur les sites avec des points de vue remarquables ou des ouvertures qualitatives sur le paysage, les installations de signalisation devront veiller à ne pas nuire à ces derniers en s'adaptant par leur matérialité, hauteur, couleurs... Une attention particulière devra être portée sur le choix de leur localisation au sein du site.*
- *Sur les sites avec point de rencontre un mobilier adéquat devra être prévu en complément de la signalétique pour permettre l'arrêt des usagers.*
- *Ces sites, souvent concernés par la superposition d'itinéraires, devront suivre les règles de hiérarchie existantes et être pensés avec une optimisation des installations.*
- *La signalétique mise en place devra entrer en harmonie avec le contexte du site et ses composantes. (cadre forestier, site avec roche affleurante, zone humide, éléments remarquables...). Les matériaux devront être coordonnés avec le mobilier qui sera installé.*



03. INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE, SIGNALISATION, MOBILIER DE DÉCOUVERTE

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

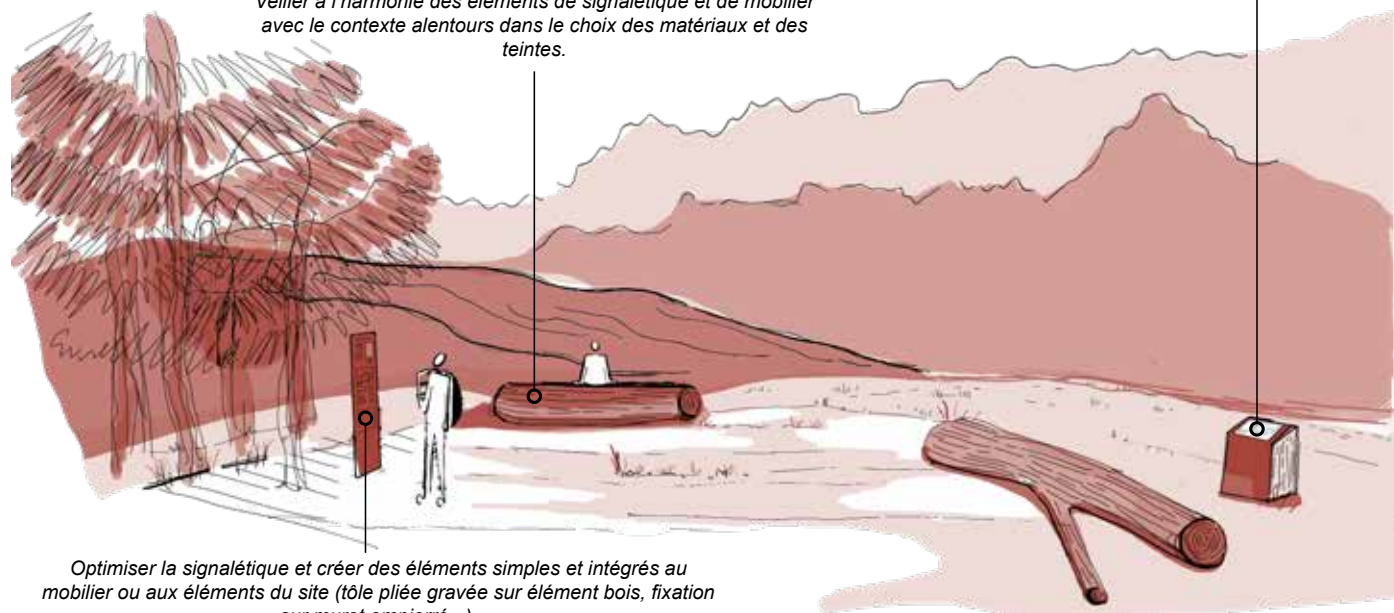
- Les dispositifs d'affichage extérieur de type publicitaire et pré-enseignes sont interdits en site classé.
- Les logos sur les panneaux de signalétique routière.

POUR ALLER PLUS LOIN

PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT DE SIGNALÉTIQUE SUR UN SITE AVEC UN POINT DE VUE D'INTÉRÊT

Veiller à installer des éléments de signalétique adaptés aux sites avec des vues remarquables pour limiter leur impact sur la lecture des paysages tout en apportant une information utile et complémentaire. (hauteur, massivité, teinte...)

Veiller à l'harmonie des éléments de signalétique et de mobilier avec le contexte alentours dans le choix des matériaux et des teintes.



Optimiser la signalétique et créer des éléments simples et intégrés au mobilier ou aux éléments du site (tôle pliée gravée sur élément bois, fixation sur muret empierré...).



03. INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE, SIGNALISATION, MOBILIER DE DÉCOUVERTE

MATÉRIAUX À PRIVILÉGIER

MÉTAL



© leroymerlin.fr

Acier peint ou laqué



© adrienbaudoin.be

Acier corten*



© lacompagniedesforestiers.com

Chêne



© sainbiose.com

Douglas



© rando-aubrac.fr

Granite

BOIS LOCAL - CLASSE 4

MINÉRAL

*à favoriser sur un sol naturel, car risque de déteindre sur sol minéral et clair.

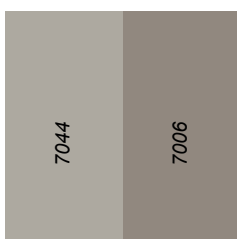
TEINTES À PRIVILÉGIER



Gris (RAL 7016)



Verts (RAL 6003)



Gris
(RAL 7044 / 7006)

SIGNALÉTIQUE À PRIVILÉGIER



© pic bois

Signalétique intégrée à du mobilier en bois local (RNR BFC)



© pic bois

Tôle métal peinte sur du petit patrimoine minéral (PNR Morvan)



© pic bois

Tôle pliée métal peinte sur support en bois brut (PNR Morvan)



© portrait sentier des poètes

Roche brute gravée



© chjassimuntagnoli.com

Bois gravé

MOBILIER À PRIVILÉGIER



© henri frachon

Banc en bois local (exemple des Bancs du Morvan, collaboration entre le designer Henri Frachon et l'association Artisans Bois Morvan)



© vereal

Assise bois sur muret en pierre (intégration de mobilier sur éléments en place)



© materiaux-anciens-bidal.com

Banc pierre locale brute



© Fabriques, Territoires & Paysages

Troncs d'arbres laissés en place faisant office d'assises



03. INSTALLER UNE SIGNALÉTIQUE, SIGNALISATION, MOBILIER DE DÉCOUVERTE

RÉFÉRENCES INSPIRANTES



© Fabriques, Territoires & Paysages

Sommet du Mont Beuvray

L'aménagement du sommet du Mont Beuvray opte pour une approche intéressante du point de vue de l'accueil et de la mise en valeur d'un site archéologique. La sobriété des chemins en concassé, sablé de granit ou même enherbés permettent une divagation des promeneurs tout en assurant une préservation des espaces archéologiques sensibles. La signalétique et le mobilier employés sur ce haut lieu témoignent aussi d'une certaine sobriété adaptée à la profondeur historique et géographique des lieux.

Théâtre antique des Bardiaux, Arleuf (58)

L'aménagement très sobre autour du théâtre antique : murets d'enceinte, bancs, panneaux d'information en retrait couplé à une gestion différenciée intégrant des fauches tardives révèle l'ancien site.



© Fabriques, Territoires & Paysages



4

FICHE 4 : GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES ROUTES ET LEURS ABORDS

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *Les interventions d'entretien et de maintenance des routes (rectification partielle, curage des fossés, peinture ...).*
- *Le remplacement à l'identique du mobilier routier (après échanges avec la DREAL sur l'opportunité d'un retrait selon la nature du mobilier, hors panneaux de signalisation)*
- *L'entretien de la végétation des abords (taille des arbres, fauche, ensemencement) et des lieux identifiés comme haltes routières, points de vues...*
- *L'entretien du petit patrimoine en bord de route.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *La modification d'une route existante dans son tracé, sa largeur ou son revêtement.*
- *La mise en place de glissières de sécurité, de bordures pour les accotements et tous travaux engendrant des modification des accotements.*
- *La création d'aménagement routier type carrefour à sens giratoire, dispositifs de ralentissement.*
- *La création et/ou la démolition d'un mur de soutènement, d'un talus.*
- *La plantation ou l'abattage d'arbres (sauf problème de sécurité immédiat).*
- *La suppression et/ou le déclassement de voirie entraînant la création d'un délaissé routier.*
- *La création d'une nouvelle voie.*
- *La création d'un point de vue ou d'une aire aménagée en lien avec la route*
- *Les aménagements à destination des mobilités douces (trottoir, voie cyclable) sur les infrastructures routières.*
- *La mise en place d'aménagements dédiés aux mobilités douces sur les voies existantes (bandes cyclables, trottoirs,...)*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Éviter le cumul d'infrastructures techniques complexifiant la lecture de la route, détériorant sa qualité paysagère. Éviter les glissières de sécurité, ralentisseurs, rond-points, trottoirs... Si nécessaire privilégier la mise en place de glissière de sécurité en bois, des rétrécissement de voies, des accotements enherbés...*
- *Lors de la mutualisation de voies routières et d'itinéraires piétons ou cyclistes, préférer des accotements larges, simplement enherbés que la mise en place de barrières de protection ,trottoir, etc... L'élargissement et/ou le cumul de voie n'est pas adapté au caractère rural du Morvan.*
- *Afin d'offrir des vues sur le grand paysage, des percées visuelles peuvent s'envisager, en particulier pour les routes en point haut, au regard du contexte et de la possibilité d'une gestion fonctionnelle du lieu.*
- *Lors de la requalification d'une voirie, raisonner et dimensionner les ouvrages en adéquation avec les usages, en fonction des besoins réels sans compromettre leur évolutivité : éviter tout terrassement démesuré, gabarit surdimensionné, talus abrupt et à nu propice à l'érosion, les enrochements...*



04. GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES ROUTES ET LEURS ABORDS

- Éviter tous les aménagements à caractères urbains (éléments préfabriqués en béton, bordure béton, ...).
- Préserver les éléments de petit patrimoine, arbre isolé et alignement permettant de mettre en scène le paysage.

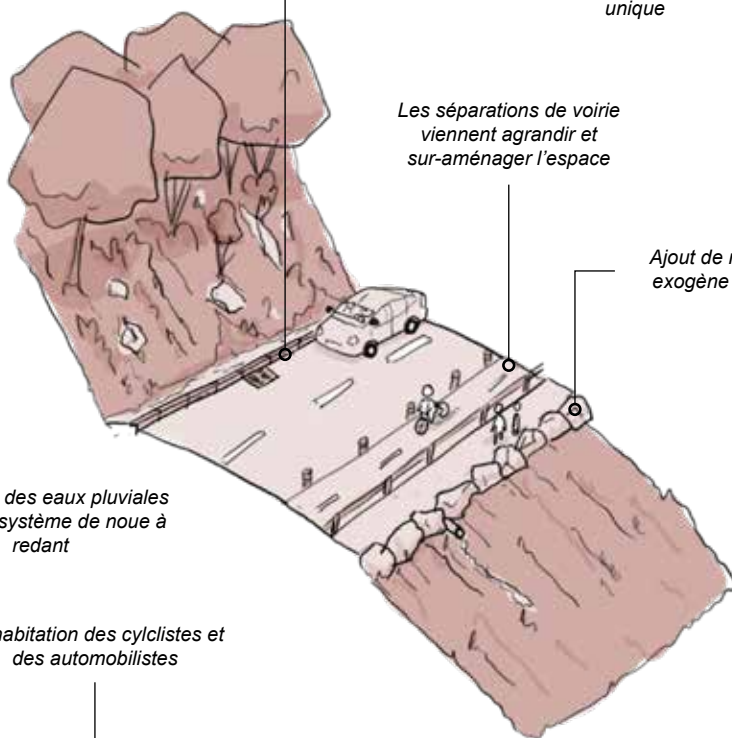
PRINCIPES DE NON-AMÉNAGEMENT POUR LA COHABITATION DES MOBILITÉS

PRINCIPE INCOMPATIBLE

Les glissières de sécurité non-essentiels viennent alourdir et banaliser le paysage du conducteur en quête d'une expérience unique

Les séparations de voirie viennent agrandir et sur-aménager l'espace

Ajout de matériaux exogènes aux sites

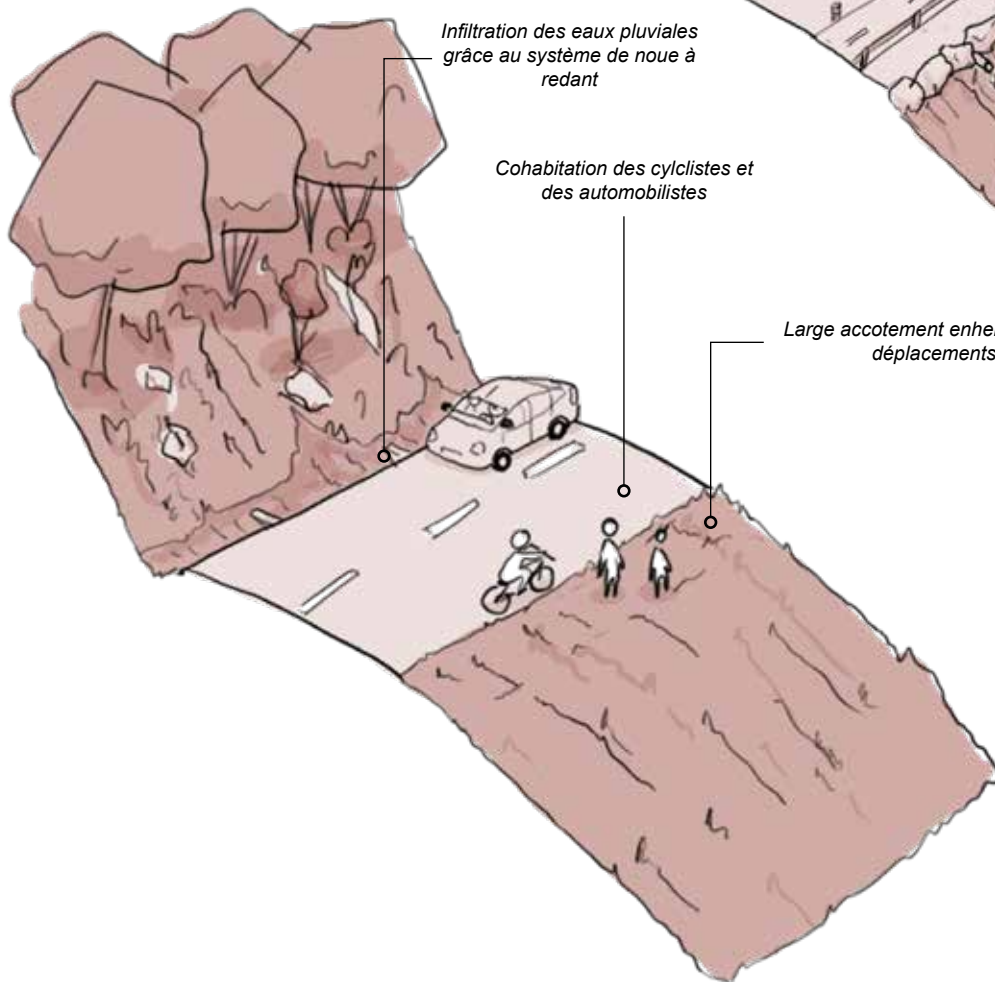


PRINCIPE À APPLIQUER

Infiltration des eaux pluviales grâce au système de noue à redant

Cohabitation des cyclistes et des automobilistes

Large accotement enherbé permettant les déplacements piétons





TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- *La multiplication de haltes routières.*
- *La création de voirie aux dimensions démesurées.*
- *Tous travaux venant à l'encontre du caractère intimiste présent sur le territoire.*

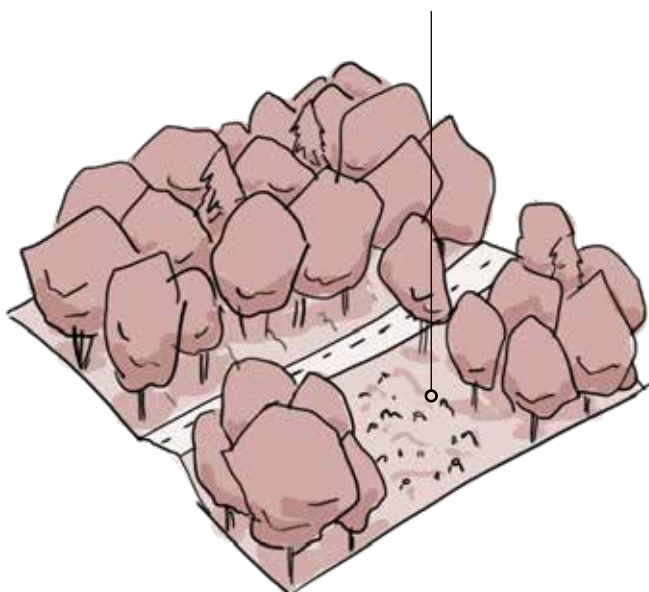
POUR ALLER PLUS LOIN

- *Encourager l'enherbement actuel des accotements. Ils permettent l'infiltration des eaux pluviales et offrent une transition de qualité entre les infrastructures routières et les parcelles forestières ou agricoles.*
- *Rester attentif à la propagation des plantes exotiques envahissantes. Eviter leur broyage, préférer l'arrachage.*
- *Conserver une continuité dans la gestion des routes entre les différents espaces traversés. Les traversées des villages et hameaux méritent de rester minimalistes tout en assurant la sécurité des habitants (utiliser la matérialisation au sol, limiter les panneaux).*
- *Favoriser au maximum l'emploi du granit rose lors de la réfection des routes et lors de la mise en place d'enrobé bi-couche. La teinte du granit rose est la teinte historique des voies du Morvan.*
- *Prendre en compte les routes d'intérêt paysager identifiées par le PNR. Veiller à observer le long de ces itinéraires une attention particulière à la gestion des abords et de la végétation (maintien de fenêtres visuelles, gestion des coupes forestières et de leurs lisières...)*
- *voir : www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/paysages/atlas-des-paysages/*

GÉRER UN FENÊTRE PAYSAGÈRE LE LONG D'UNE ROUTE

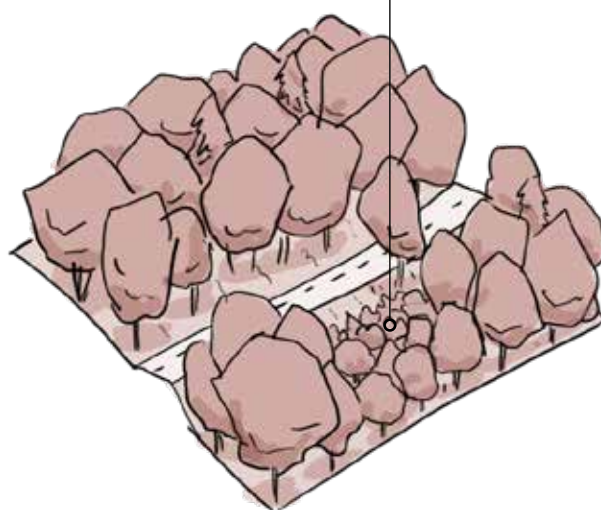
PRINCIPE INCOMPATIBLE

Débroussaillage grossier



PRINCIPE À APPLIQUER

Conservation d'un couvert étagé conservant la vue





04. GÉRER ET METTRE EN VALEUR LES ROUTES ET LEURS ABORDS

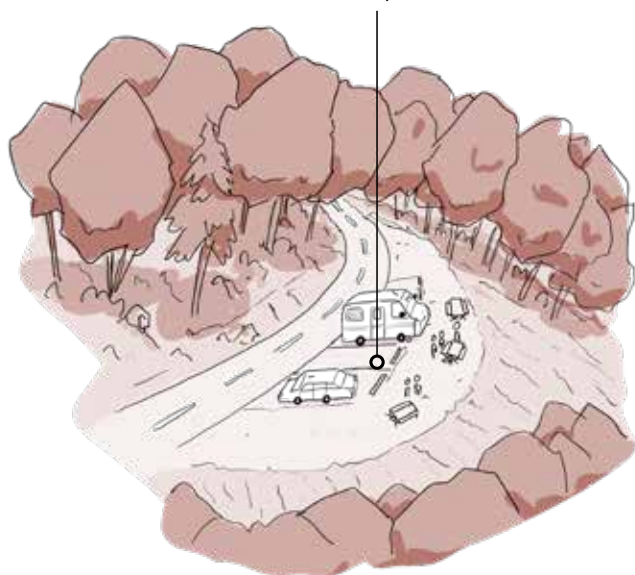
HALTE ROUTIÈRE

- Des haltes routières peuvent s'envisager en mutualisant les espaces existants comme les zones de dépôts forestières.
- Avant toute création de halte, se poser la question de la plus-value et de la complémentarité entre les lieux d'arrêt.
- Veiller à proportionner l'aménagement en halte et non pas en espace de stationnement trop important. Limiter son aménagement, la qualité du site n'appelle pas à la démultiplication de halte routière très matérialisées mais davantage à l'arrêt minute.
- Éviter le recours au mobilier appelant à l'arrêt prolongé. Éviter l'installation des poubelles formalisant la halte.
- Laisser aux visiteurs la possibilité de l'appropriation d'éléments présents sur la halte. Un muret en pierres, un tas de bois, deviennent un banc. Limiter les éléments de signalétiques, laisser le visiteur s'interroger et s'émouvoir du paysage, il en comprendra ses fondements en découvrant plus profondément le site (hameaux, haut-lieux...)

PRINCIPES POUR LA MATÉRIALISATION D'UNE HALTE

AMÉNAGEMENT INCOMPATIBLE

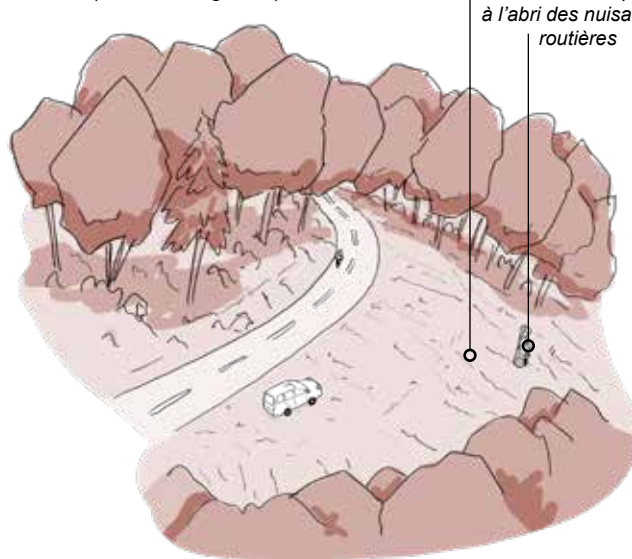
La forte matérialisation d'une halte suscite une utilisation de parking, dégradant la qualité de la déambulation par la route.



AMÉNAGEMENT MINIMALISTE À PRIVILÉGIER

Halte volontairement non-matérialisée permettant la mutualisation de cet espace (halte, stockage bois)

Implantation d'un tronc faisant office de mobilier dans la pente, à l'abri des nuisances routières





RÉFÉRENCES INSPIRANTES



De nouvelles pratiques sont testées pour éradiquer la renouée du Japon

Le département des côtes d'Armor expérimente de nouvelles pratiques pour freiner la prolifération de la renouée du Japon aux abords des voies de circulation. « Avec l'épareuse, rotor éteint, on l'écrase au sol. Et on constate que sa croissance est nettement moindre et que la végétation réinvestit les lieux et pourrait ensuite l'étouffer », expliquent Emmanuel Morvan et Valentin Coatrieux. Plusieurs sites sont déjà à l'essai pour tester cette technique.





5

FICHE 5 : GÉRER ET AMÉNAGER LES PARKINGS ET AIRES DE STATIONNEMENT

TRAVAUX NON SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION, GESTION COURANTE

- *L'entretien des parkings existants (comblement des nids de poule, reprise des murs de soutènement, entretien de la végétation).*
- *L'entretien et la gestion de balisage normé (type GR, etc).*
- *L'entretien et la gestion de signalisation routière ainsi que le remplacement à l'identique d'élément de signalétique.*
- *L'implantation d'une aire de stationnement temporaire sur un espace non dédié à cela (prairie, aire de dépôt de bois...)*
- *L'entretien ou la réparation, sans modification ni de l'emprise, ni de l'aspect.*
- *La reprise complète ou partielle de revêtements à l'identique, et/ou du marquage au sol pré-existant.*
- *L'entretien et réfection à l'identique (débroussaillage, balisage, etc).*
- *L'élagage des arbres et l'entretien des haies.*

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *La création de parking ou d'aires de stationnement*
- *La mise en place de signalétique.*
- *Les aménagements d'ouvrages techniques en lien avec une aire de stationnement (traitement des eaux, clôtures, barrières, etc...).*
- *L'installation d'une scène de spectacle, stands, buvettes, locaux techniques, toilettes de manière permanente ou lié à une manifestation temporaire.*
- *La mise en place de construction artistique temporaire ou ayant vocation à rester.*
- *La modification de la topographie du terrain : remblais, déblais, surélévation.*



RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- Avant la création d'une aire de stationnement, réfléchir pour qui (touristes, habitants, forestiers) et pour quelle période de l'année (hiver/été) l'aménagement est nécessaire. Réaliser ensuite l'aménagement en fonction (emprise, revêtement, accessibilité PMR).
- Anticiper l'ombrage pour les stationnements à fréquentation estivale afin qu'ils soient fonctionnels, même en période de fortes chaleurs.
- Aménager les aires de stationnement à proximité des hameaux afin que ces derniers puissent bénéficier éventuellement des visiteurs. Limiter la surface dédiée aux stationnements, envisager éventuellement une surface complémentaire enherbée pouvant compléter les besoins lors d'afflux de visiteurs.
- Mettre à distance les aires de stationnement des points remarquables des sites afin de libérer les vues et de rendre la grandeur aux lieux. Baliser et sécuriser ensuite les accès piétons/ cycles jusqu'aux lieux.
- Au sein des hameaux, s'assurer que les stationnements ne tiennent pas une place plus importante que les espaces publics. Envisager la diminution du caractère routier du parking, pour une mutualisation des usages.
- Proposer des aires pour le stationnement des vélos et des chevaux aux abords des lieux très fréquentés. Penser à leur intégration dans le paysage par le choix du mobilier.
- Optimiser les espaces de stationnement actuels en délimitant les places de parking aux endroits à forts enjeux. Utiliser des techniques discrètes et pérennes (pavés, bois durable comme le châtaignier, robinier, corde..).
- Accompagner les aires de stationnement avec une végétation adaptée (feuillage, fruits, toxicité ...). Privilégier des arbres aux houppiers développés afin d'offrir un ombrage de qualité en période estivale. Veiller à la perméabilité des sols pour la bonne santé des arbres (mélange terre-pierre).
- Utiliser des revêtements perméables permettant une meilleure intégration dans le site. Limiter au maximum l'usage de l'enrobé.

REVÊTEMENTS POUR PARKINGS À FAVORISER



Mélange terre-pierre



Stabilisé de granit



Pavés joints enherbés

INCOMPATIBLE



Enrobé noir

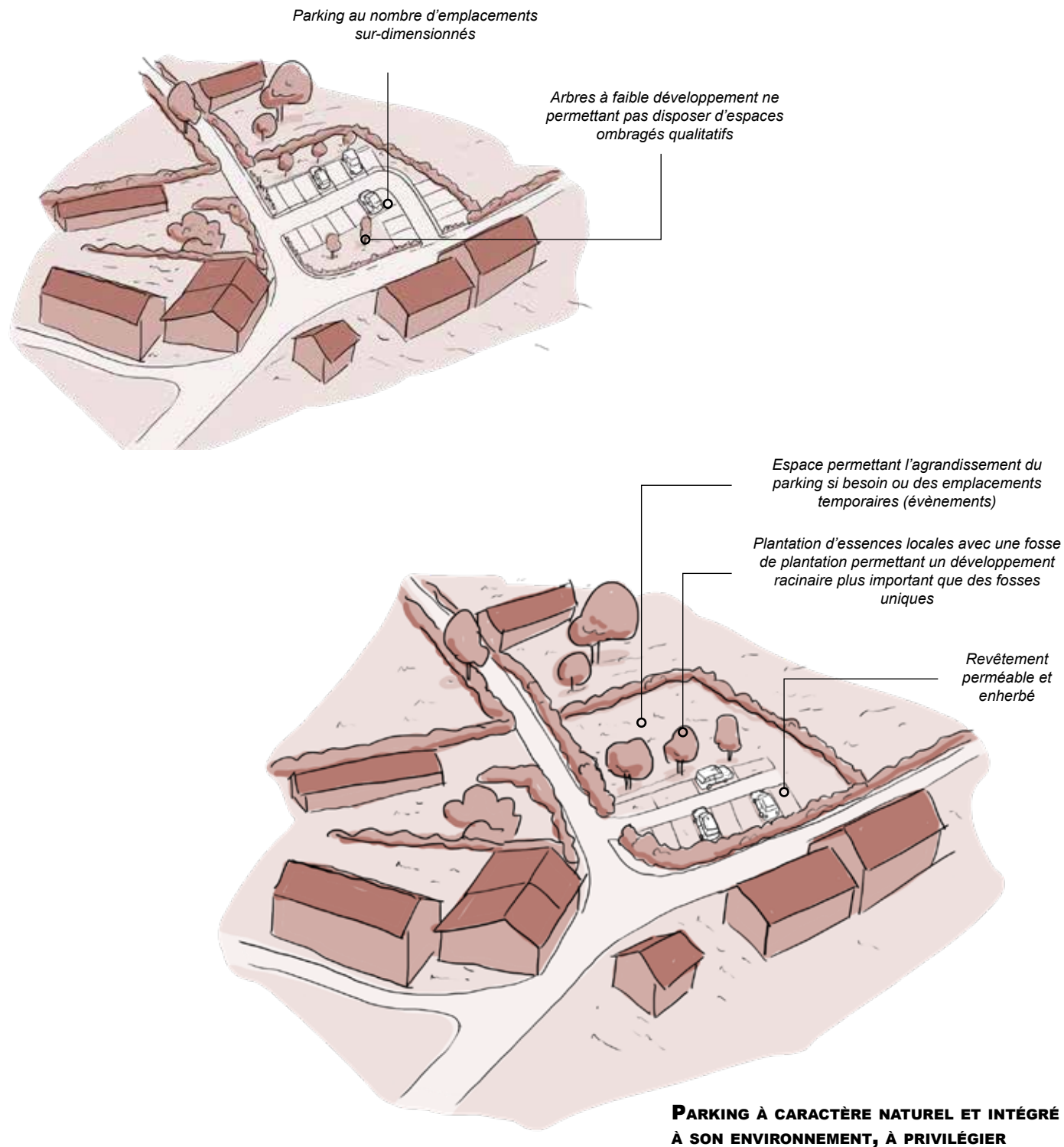


Béton désactivé



AMÉNAGEMENT DE PARKING AU SEIN D'UN HAMEAU OU VILLAGE

PARKING À CARACTÈRE URBAIN STANDARDISÉ, INCOMPATIBLE





TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

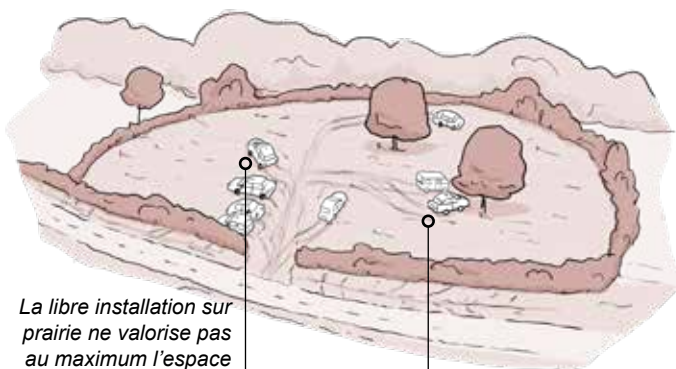
- La réalisation d'un parking avec un revêtement imperméable.
- Des aménagements pérennes liés à l'organisation de manifestation (installations bâties, parking permanent).
- Les véhicules terrestres utilisés ou équipés aux fins essentiellement de servir de support à de la publicité ou à des préenseignes ne peuvent stationner ou séjourner en des lieux où celles-ci sont visibles d'une voie ouverte à la circulation publique (article R581-48 du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement de caravanes en dehors des hameaux.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Avant toute utilisation d'un espace pour une aire de stationnement temporaire, s'assurer de l'accord de son propriétaire. Vérifier que l'espace ne représente pas un milieu naturel remarquable et/ou que son utilisation n'impactera pas la vie de la faune (période de reproduction d'espèces animales...).
- Limiter le stationnement au strict minimum de l'espace en organisant au mieux le stationnement des véhicules (symbolisation des places par des cordes installées temporaires, fauche comme délimitation...)
- Remettre le site en état après usage, retrait des balisages temporaires, des éventuels déchets...
- Veiller à ce que les véhicules ne circulent pas trop près des éléments arborés présents (tassement des sols et dégradations des systèmes racinaires).
- Envisager la mise à distance de l'aire de stationnement du lieu de l'événement et l'utilisation de navette pour relier les deux espaces plutôt qu'une installation au plus proche de lieu de l'événement.

PRINCIPES POUR LA CRÉATION D'UN PARKING TEMPORAIRE

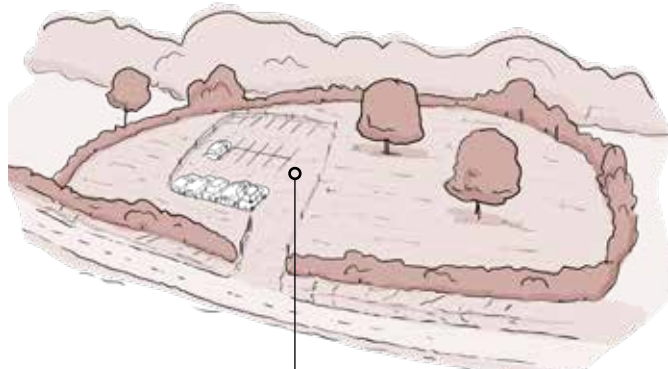
INSTALLATION LIBRE SUR PRAIRIE, INCOMPATIBLE



La libre installation sur prairie ne valorise pas au maximum l'espace disponible et abîme les sols, parfois de façon irréversible

Stationnement à proximité des arbres ou des haies engendrent le tassement des sols et fragilise les végétaux

INSTALLATION MESURÉE SUR PRAIRIE, À PRIVILÉGIER



Fauchage d'un espace dédié au stationnement, utilisation d'une clôture en piquet bois pour délimiter la zone, organisation du stationnement par des délimitations au sol



RÉFÉRENCES INSPIRANTES

Aménagement et accueil des tourbières du port des Lamberts

L'aménagement des espaces d'accueil et de découverte des tourbières du port des Lamberts est frugal et minimaliste, parfaitement adapté au maintien d'une fréquentation contrôlée. Le langage et le dimensionnement des voies d'accès et de circulations et même de l'espace de stationnement permettent de restreindre les flux mais aussi de protéger les milieux naturels sensibles des piétinements. Les éléments de mobiliers et de signalétiques choisis présentent une certaine sobriété par les matériaux utilisés et un design minimaliste rustique parfaitement adapté.

Musée de Bibracte - accueil et stationnement

L'espace d'accueil et de découverte du musée de Bibracte est un bon exemple d'aménagement adapté à une forte fréquentation. Malgré la monumentalité du bâtiment et les besoins importants en termes d'accueil, le projet architectural et ses abords prouvent qu'il est possible d'intégrer des équipements d'envergure au sein d'un paysage topographiquement varié sans pour autant devenir un projet impactant depuis les vues lointaines. La réflexion autour de l'insertion dans la pente des éléments bâtis et de stationnements témoignent d'une ingéniosité humaine remarquable respectueuse de la sensibilité patrimoniale des lieux aussi bien culturelle que naturelle.





FICHE 6 : GÉRER L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

TRAVAUX SOUMIS À DEMANDE D'AUTORISATION

- *L'installation d'un bivouac lié à une manifestation temporaire*
- *L'installation de scène de spectacle, stands, buvettes, locaux techniques, toilettes...*
- *La mise en place d'aires de stationnement provisoires notamment sur prairies*
- *La création d'un parcours sportif (VTT, Randonnée, Trail...)*
- *La construction artistique temporaire ou ayant vocation à rester*

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- *Établir une relation avec les services instructeurs le plus tôt possible (DREAL, UDAP) afin d'assurer les démarches administratives. Les articles R421-5 et R421-6 du code de l'urbanisme prévoient que les événements de moins de trois mois en site classé, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable soumise à autorisation préfectorale.*
- *Utiliser les qualités patrimoniales du site (architecturales comme paysagères) au service de la scénarisation de l'événement. Les sites classés sont une ressource remarquable à l'invention d'événement et de manifestation en accord avec son territoire et son histoire.*
- *Assurer la remise en état totale des lieux dès la fin de la manifestation (signalétique, affiches) y compris pour les manifestations récurrentes.*
- *Réduire au maximum les sources de déchets lors d'événements, tendre vers des événements zéro déchet.*
- *Favoriser les constructions temporaires avec des matériaux conçus à partir de récupération, de matières renouvelables, réutilisables, plutôt sans plastification (mobilier, supports papiers recyclés).*
- *Utiliser des équipements économes en énergie et en eau.*
- *Encourager les participants à utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, vélo, navette).*
- *Mettre en place des indicateurs permettant d'évaluer les impacts de l'événement pour s'améliorer lors de réédition.*
- *Sensibiliser les participants au respect des lieux, au site classé, à l'environnement proche (stand de sensibilisation).*
- *Ne pas créer de nouveaux chemins ou accès, emprunter ceux déjà existants. Adapter la jauge de participants au site, mettre en défens si nécessaire pour s'assurer qu'il n'y ait pas de divagation hors des sentiers.*
- *Limiter l'éclairage à ce qui est strictement nécessaire pour assurer la sécurité des participants.*
- *Adapter le volume des nuisances sonores aux enjeux situés à proximité.*

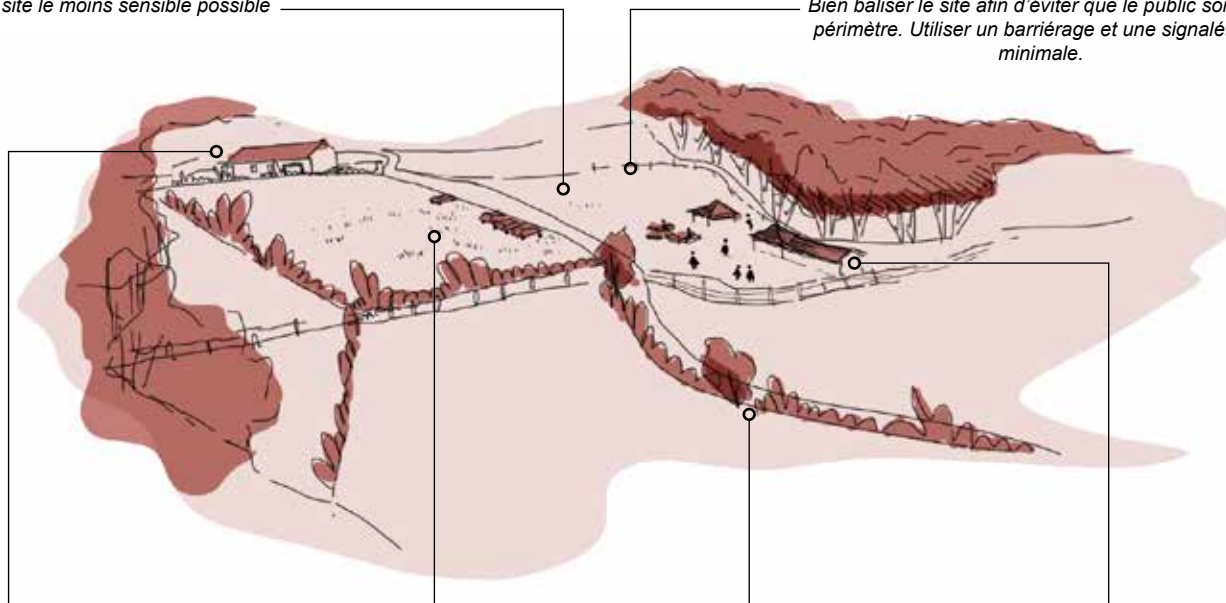


06. GÉRER L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS, FESTIVITÉS ET MANIFESTATIONS TEMPORAIRES

PRINCIPE D'AMÉNAGEMENT LORS D'UN ÉVÈNEMENT PONCTUEL AU SEIN D'UNE CLAIRIÈRE AGRICOLE

Choisir un site le moins sensible possible

Bien baliser le site afin d'éviter que le public sorte du périmètre. Utiliser un barriérage et une signalétique minimale.



Adapter le volume des nuisances sonores aux enjeux situés à proximité.

Assurer le nettoyage complet et l'éventuelle remise en état du site.

Préserver les haies, arbres, fourrés, etc. dans l'aménagement.

Limiter l'éclairage à ce qui est strictement nécessaire pour assurer la sécurité des festivaliers (ne pas éclairer le ciel).

TRAVAUX INCOMPATIBLES AVEC LA PRÉSERVATION DU SITE CLASSÉ

- La dégradation ou destruction de milieux naturels, d'éléments bâtis ou non bâtis en vue d'un événement.
- Des aménagements pérennes liés à l'organisation de manifestation (installations bâties, parking permanent).
- La mise en place de publicité (interdite en site classé).



RÉFÉRENCES INSPIRANTES



Évènements culturels de l'association chemins

L'association Chemins participe à une programmation « Art et Territoire » sur les 12 communes faisant partie du périmètre du Grand Site de France Bibracte – Sommets du Morvan.

Le projet associatif de Chemins entend valoriser le patrimoine naturel et culturel du Grand Site en l'imaginant comme une scène artistique, et en créant des espaces de rencontres. Ces espaces de natures et de cultures sont le théâtre d'une agora à ciel ouvert pour chercher des éléments de réponse à des préoccupations environnementales.





PARTENAIRES

POUR TOUT PROJET OU QUESTION, JE CONTACTE EN PREMIER LIEU :

SECRETARIAT DE MAIRIE DE LA COMMUNE CONCERNÉE

SERVICES EPCI - COMMUNAUTÉ DE COMMUNE BAZOIS-LOIRE-MORVAN ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MORVAN

SOMMETS ET GRANDS LACS ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND AUTUNOIS-MORVAN

Conseils, accompagnement, documents d'urbanisme réglementaires, Code de l'urbanisme, Plan local d'urbanisme, Carte communale, etc.

J'AI UN PROJET D'AMÉNAGEMENT, JE CONTACTE :

DREAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

(DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉQUIPEMENT DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

DÉPARTEMENTS DE LA NIÈVRE (58) ET DE LA SAÔNE ET LOIRE (71), SERVICE MOBILITÉ.

Conseils, accompagnement.

UDAP (UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE)

Permanences.

AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES (ATD 58 ET 71)

Conseils et assistance technique.

JE M'INTERROGE SUR LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DE DÉPLACEMENT ET DU PETIT PATRIMOINE, JE CONTACTE :

DDT 58 ET 71 (DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES)

Conseils, accompagnement.

CAUE (CONSEIL EN ARCHITECTURE URBANISME ET ENVIRONNEMENT) - 58 ET 71

Conseils, réglementations, accompagnement, références, documents guides et études.

PNR NATUREL RÉGIONAL DU MORVAN

Conseils, accompagnement, guides.

OFFICE DU TOURISME

Connaissances des besoins d'hébergement et d'accueil.



RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

- *Parc Naturel Régional du Morvan, Carnets d'arpentage du GSF Bibracte-Mont Beuvray, 2018-2022*
- *Réseau Écomusée du Morvan, événement le mois de la pléchie*
- *COLAS Taloula, Guide méthodologique SIG, Cartographie et caractérisation des chemins ruraux du Grand - Site de France Bibracte - Mont Beuvray, 2020*
- *CAUE de la Sarthe, Conduite de la haie : le plessage, 2015*
- *Inventaire du patrimoine historique :*
<https://patrimoinedumorvan.org/inventaire-historique>
- *L'avenir du petit patrimoine rural est entre vos mains, PNR Morvan, 2003.*

**SITES CLASSÉS DE BIBRACTE - MONT BEUVRAY ET DU
MONT PRÉNELEY SOURCES DE L'YONNE**

DOCUMENT DE GESTION, 2024